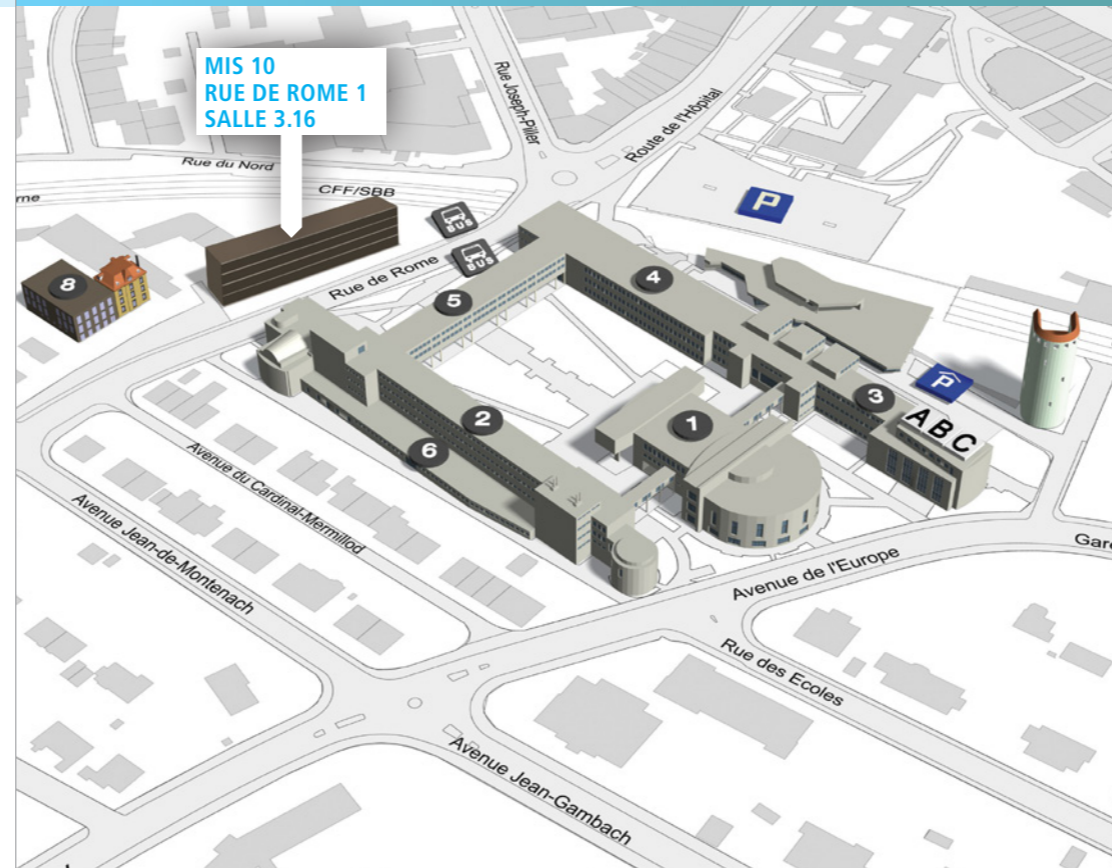


# Plan



**Patrick Andrist**, *La tradition directe de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe: remarques sur les nouvelles propositions et sur la réception matérielle du chapitre 10.5 («Édit de Milan»).*

L'édit de Milan, transcrit au chapitre 10.5 de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, nous amène au cœur du problème central de la transmission de cette œuvre, puisqu'il ne se trouve que dans l'une des deux recensions manuscrites. La solution d'Eduard Schwartz, qui y voyait deux éditions successives publiées par Eusèbe lui-même, et qui a donné naissance à d'autres théories similaires, a récemment été mise en doute par les membres de l'équipe internationale qui travaille au commentaire de l'œuvre, qui proposent une nouvelle solution à cet ancien problème. La première partie de mon exposé discute cette nouvelle proposition qui, si pertinente qu'elle soit dans sa critique de la «théorie des éditions successives», ne va pas sans poser problème. La deuxième partie de la présentation sera consacrée à la réception «matérielle» de l'Édit de Milan. Comment ce texte se présente-t-il dans les manuscrits de l'*Histoire Ecclésiastique*? Ceux-ci portent-ils des traces de lecture? Et, de façon plus large, comment la réception matérielle s'articule-t-elle avec la réception chez les auteurs qui ont utilisé Eusèbe?

**Gregor Emmenegger**, *Eusebius von Cäsarea: ein «hoftheologischer Friseur an der kaiserlichen Perücke»* (F. Overbeck)?

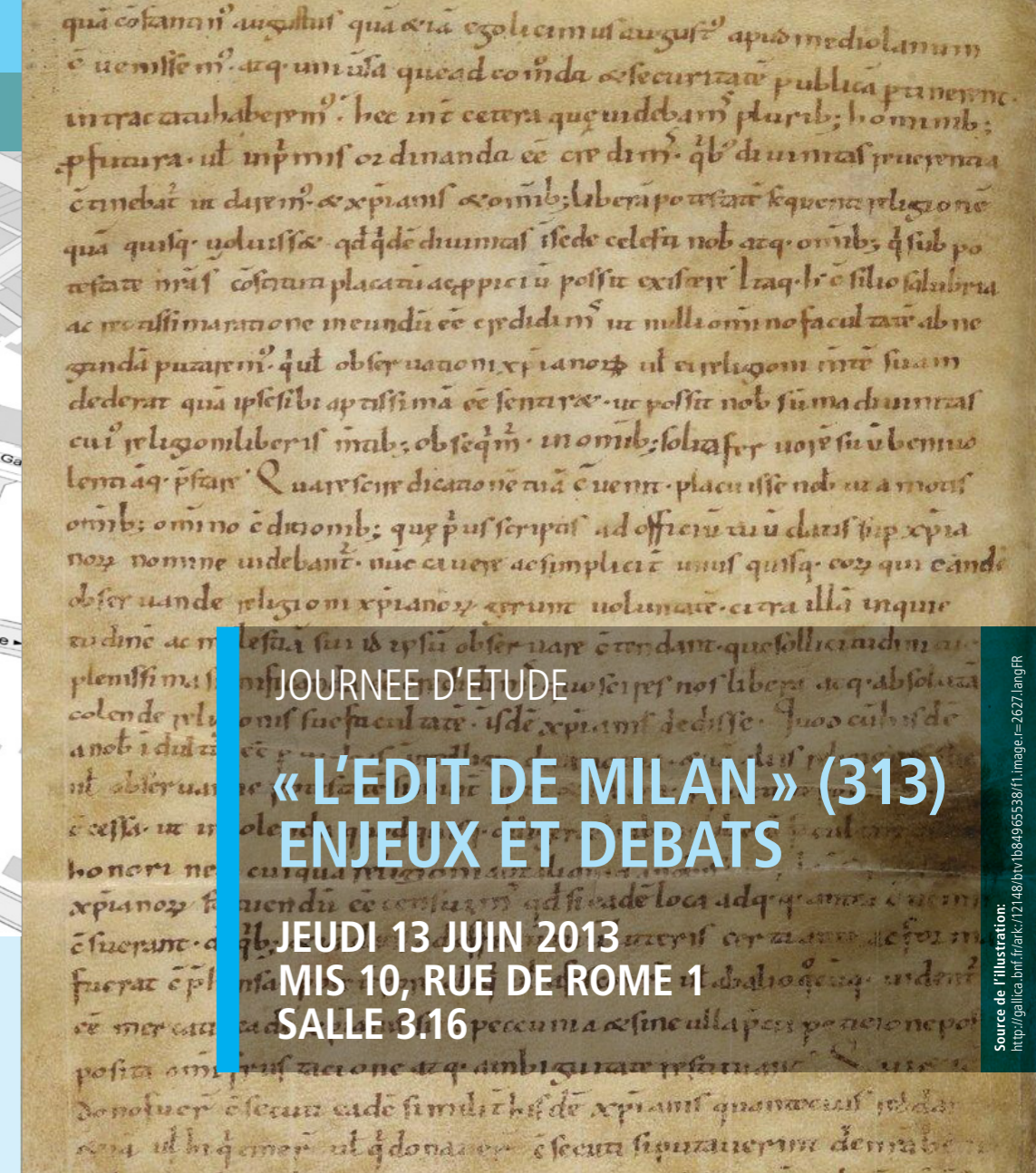
Die Urteile der Gelehrten zu Eusebius und seinem Werk sind gegensätzlich. Die Bandbreite reicht von «Vater der Kirchengeschichtsschreibung» und «grösster christlicher Gelehrter seiner Zeit» (O. Bardenheuer) bis hin zu «widerlichster aller Lobredner» und «der erste durch und durch unredliche Geschichtsschreiber» (J. Burckhardt), wobei die negative Beurteilung überwiegt. Doch für zahlreiche Ereignisse der frühen Kirchengeschichte ist er die bedeutsamste und vielfach sogar die einzige Quelle. Das gilt nicht zuletzt auch für den ersten «christlichen» Kaiser: Ob es uns Historikern gefällt oder nicht – über weite Strecken ist Konstantin auch Eusebius' Konstantin. Umso wichtiger ist es, die Konzeption, Zielstellungen, Beurteilungskriterien und Quellenverwertung seiner Kirchengeschichte herauszuarbeiten. Nur so ist eine adäquate Beurteilung möglich.

**Pierre Maraval**, *L'édit de Milan entre tradition et nouveauté.*

L'édit de Milan a un caractère traditionnel: comme l'édit de tolérance de Galère, qu'il complète, il considère que le bonheur de l'État est procuré par la faveur divine et obtenu par le culte rendu à Dieu par tous; que l'empereur intervienne dans ce domaine relève donc de ses fonctions traditionnelles. Sa nouveauté consiste d'abord dans la politique de consensus qu'il entend instaurer en accordant la liberté à toute *religio*. D'autre part, les mesures de restitution qu'il prévoit en faveur des chrétiens (mesures dont l'édit de Galère ne disait mot), témoignent déjà d'une bienveillance marquée à leur égard. Il apparaît enfin que, s'il accorde au christianisme le statut de *religio*, il le lui accorde parce qu'il se réfère au Dieu suprême, se réclame du monothéisme, ce qui implique que l'invocation des dieux inférieurs du paganisme est placée au niveau de la *superstitio*. Ce ne sera pas sans conséquences sur la politique ultérieure de Constantin.

## Inscription

La journée d'étude est ouverte à toute personne intéressée, mais nécessite une inscription sans frais auprès du secrétariat de l'Institut des Sciences de l'Antiquité et du Monde byzantin (IAB) par courriel à l'adresse [nicole.papaux@unifr.ch](mailto:nicole.papaux@unifr.ch) ou par téléphone au **026 300 78 34** jusqu'au 28 mai 2013.



JOURNÉE D'ÉTUDE

# « L'ÉDIT DE MILAN » (313) ENJEUX ET DEBATS

JEUDI 13 JUNI 2013  
MIS 10, RUE DE ROME 1  
SALLE 3.16



INSTITUT DES SCIENCES DE L'ANTIQUITE ET DU MONDE BYZANTIN  
INSTITUT FÜR ALTERTUMSWISSENSCHAFTEN UND BYZANTINISTIK

IAB



Avec le soutien du/de la  
Rectorat de l'Université de Fribourg | Faculté de Droit | Faculté des Lettres | Faculté de Théologie |  
Conférence Universitaire de Suisse occidentale (CUSO) en Théologie

CUSO  
CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE  
DE SUISSE OCCIDENTALE

Source de l'illustration: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8496538/f1.image.f=2627.langFR>



# Programme

8:45	Accueil
<b>9:00 – 10:00</b>	<b>Philippe Bruggisser / Thomas Schmidt</b> (IAB, Faculté des Lettres) <a href="#">Les mots du sacré</a>
10:00 – 10:30	Discussion
10:30 – 11:00	Pause
<b>11:00 – 11:30</b>	<b>Pascal Pichonnaz</b> (IAB, Faculté de Droit) <a href="#">« L'Édit de Milan ». Quelques aspects juridiques.</a>
11:30 – 11:45	Discussion
<b>11:45 – 12:15</b>	<b>Christian Raschle</b> (Université de Montréal) <a href="#">Constantin et ses concurrents : les « programmes religieux » vus à travers les monnaies</a>
12:15 – 12:30	Discussion
<b>14:00 – 14:30</b>	<b>Louis Holtz</b> , directeur honoraire de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT) à Paris <a href="#">Le texte latin du document adressé au gouverneur de Bithynie</a>
14:30 – 14:45	Discussion
<b>14:45 – 15:15</b>	<b>Franz Mali</b> (IAB, Faculté de Théologie) <a href="#">Lactantius' Einbettung der Mailänder Vereinbarung in De mortibus persecutorum</a>
15:15 – 15:30	Discussion
15:30 – 16:00	Pause
<b>16:00 – 16:30</b>	<b>Patrick Andrist</b> (IAB, Faculté des Lettres) <a href="#">La tradition directe de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe : remarques sur les nouvelles propositions et sur la réception matérielle du chapitre 10.5 (« Edit de Milan »)</a>

16:30 – 16:45	Discussion
<b>16:45 – 17:15</b>	<b>Gregor Emmenegger</b> (IAB, Faculté de Théologie) <a href="#">Eusebius von Cäsarea: ein « hoftheologischer Friseur an der kaiserlichen Perücke » (F. Overbeck) ?</a>
17:15 – 17:30	Discussion
18:30 – 19:15	Conférence de clôture : <b>Pierre Maraval</b> , professeur émérite de l'Université de Paris IV Sorbonne <a href="#">L'Édit de Milan entre tradition et nouveauté</a>

## Résumés des communications

### **Philippe Bruggisser / Thomas Schmidt, [Les mots du sacré.](#)**

L'enquête réexamine les termes du religieux dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'Édit de Milan » et les confronte tels qu'ils apparaissent dans les versions latine et grecque transmises par Lactance et Eusèbe de Césarée. Des observations nouvelles permettent de cerner plus attentivement similitudes et différences dans chacun des deux textes.

### **Pascal Pichonnaz, [« L'Édit de Milan » : Quelques aspects juridiques.](#)**

Le but de la communication est de rappeler les distinctions que l'on peut faire entre les diverses constitutions impériales, en mettant particulièrement en exergue le processus de promulgation des édits, une forme spécifique de constitution impériale. Après avoir examiné quelle était la validité d'un édit promulgué, en particulier sa durée et son champ d'application *ratione loci*, nous nous demanderons si le fait que l'Édit de Milan n'ait pas été repris dans les compilations de Théodose II (Code théodosien de 438 ap. J.-C.) et de Justinien (Code de Justinien de 529 ap. J.-C.) peut nous éclairer sur la portée juridique de l'« Édit » de Milan. Enfin, nous analyserons brièvement les aspects juridiques contenus dans l'Édit de Milan en lien avec la liberté d'association et de réunions pour les Chrétiens. Cela nous permettra de relever quelques aspects juridiques déjà affirmés par l'Édit de Galère (311 ap. J.-C.).

### **Christian Raschle, [Constantin et ses concurrents : les « programmes religieux » vus à travers les monnaies.](#)**

Bien que peu de sources littéraires mentionnent quelles ont été la compréhension et l'interprétation des images sur les pièces de monnaie par la population de l'Empire romain, les publications récentes affirment à haute voix l'importance fondamentale des pièces de monnaie pour notre compréhension du programme politique voire de l'idéologie impériale. A part les vertus impériales (*providentia, liberalitas, virtus, pietas et aequitas*) ou le besoin de rassurer les habitants de l'Empire par des messages de *felicitas, pax, securitas et salus*, notamment l'association des empereurs avec des divinités protectrices gagnait en importance pendant le III<sup>e</sup> siècle, de sorte que, en général, ces sources numismatiques sont utilisées pour illustrer le programme religieux des empereurs et même son évolution. En particulier, la concurrence entre les orientations religieuses de divers empereurs occupe une place prééminente dans le discours sur la religiosité de Constantin et sa « conversion ». En référence à l'accord de Milan entre Licinius et Constantin, cette communication cherche à retracer l'emploi des messages de caractère « religieux » sur les pièces de monnaie dans la lutte politique entre les acteurs principaux, Constantin (Sol invictus), Maxence (Dea Roma), Maximin Daïa (Serapis) et Licinius (Jupiter) et leur retombées potentielles dans les divers groupes sociaux entre 308 et 318.

### **Louis Holtz, [Le texte latin du document adressé au gouverneur de Bithynie.](#)**

Si nous n'avions pas à notre disposition le *De mortibus persecutorum* (DMP) de Lactance, nous ne connaîtrions le document traditionnellement nommé « édit de Milan » que par la traduction grecque qu'Eusèbe de Césarée en a insérée dans son *Histoire ecclésiastique*. La survie de l'ouvrage de Lactance tient du miracle : elle doit beaucoup à Colbert et à son bibliothécaire Baluze, qui a donné l'édition princeps à partir de l'unique manuscrit (défraischi) qui nous le transmet (Paris BNF lat. 2627 Moissac, XI<sup>e</sup> s.), suivie au cours du temps par au moins quinze autres éditions. Il n'y a pas de révolution à attendre d'une relecture du document au ch. 48 du *Colbertinus* du moment que le texte est amélioré sur plusieurs points par la version d'Eusèbe. Les contestations passées concernant l'authenticité lactancienne du DMP ont fait long feu : l'analyse stylistique la confirme. Quant à l'authenticité du document lui-même, elle est garantie par le fait que les deux versions, grecque et latine, remontent indépendamment à l'original latin. Mais au-delà de l'aspect philologique, ce qui donne au document toute sa valeur, ce sont les relations personnelles entre Lactance et Constantin.

### **Franz Mali, [Lactantius' Einbettung der Mailänder Vereinbarung in De mortibus persecutorum.](#)**

Das Werk *De mortibus persecutorum* ist kunstvoll komponiert und verbindet historische Information und schriftstellerische Hochform. Lactantius platziert den Brief über die Mailänder Vereinbarung vor die Schilderung des Todes des Augustus Maximinus Daia. Dadurch setzt er es in Beziehung zum Edikt seines Onkels, des Augustus Galerius, der sein Toleranzschreiben kurz vor seinem Tod publiziert hat. Auffallend ist, dass die Mailänder Vereinbarung erst nach dem Sieg des Licinius über Maximinus Daia eingereicht ist, obwohl die Vereinbarung schon davor getroffen worden war. Erst beide Schriftstücke gemeinsam versprechen die Toleranz des christlichen Glaubens für das gesamte Römische Imperium.